

Trophée Jean-Antoine FIORI
6ème Rallye
ECCICA-SUAREDDA
Vallée du Prunelli

13 et 14 Juin 2025



Moderne – VHC – VHRS – VMRS



REGLEMENT PARTICUIER

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE MODERNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

1.2. ELIGIBILITE

1.3. VERIFICATIONS

ARTICLE 2. ASSURANCES

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.2. EQUIPAGES

3.3. ORDRE DE DEPART

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

4.2. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

4.3. ASSISTANCE

4.4. PROCEDURE DE PESEE DES VOITURES

4.5. ECHAPPEMENT

4.6. CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE

4.7. EXTINCTEURS

4.8. CARBURANT

4.9. GEOLOCALISATION

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES

5.2. PUBLICITE

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

6.2. RECONNAISSANCES

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. DEPART

7.6. PARC FERME

ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPELS

ARTICLE 9. CLASSEMENT

ARTICLE 10. PRIX - COUPES

10.1. REMISE DES PRIX

Il n'y aura pas d'édition papier des différents documents.

Ils seront téléchargeables sur le site : www.asacc.fr/Eccica 2025

PROGRAMME - HORAIRES

Avant le rallye		
Parution du règlement :	Dès obtention du Visa	
Ouverture des engagements:	Dès obtention du Visa	
Clôture des engagements:	02 juin	
Parution du carnet d'itinéraire:	05 juin	
Le road book sera disponible uniquement sur le site du rallye : www.asacc.fr		
Dates et heures des reconnaissances :	7 et 12 juin	09h00 - 17h00
Vendredi 13 Juin 2025 à Eccica-Suarella		
Ouverture du secrétariat du rallye		Mairie d' Eccica-Suarella
Vérifications Administratives	De 18h00 à 22h30	Salle des Fêtes Eccica Suarella
Vérifications Techniques	De 18H30 à 23h00	Stade d' Eccica Suarella
Heure de mise en parc de départ	A l'issue des vérifications Techniques	
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	22h00	PC Course Mairie Eccica Suarella
Publication des équipages admis au départ	23h15	PC Course
Publication des heures et ordres de départ	23h15	PC Course
Samedi 14 juin 2025 à Eccica-Suarella		
Départ Etape 1	08h00 VHC	Eccica-Suarella
Arrivée Etape 1	15h17	Eccica-Suarella
2 ^{ème} Réunion des Commissaires Sportifs	Selon planning	PC Course Eccica-Suarella
Publication des résultats partiels du Rallye	17h00	PC Course Eccica-Suarella
Publication des résultats du Rallye	1 heure après	
Podium	après l'arrivée du 1 ^{er} concurrent	
Remise des prix	après l'arrivée du dernier concurrent	Eccica-Suarella

Ordre de départ des Rallyes VHC - Moderne - VHRS - VMRS

L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise le rallye régional
ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI
les 13 et 14 juin 2025

En qualité d'organisateur administratif et technique

Avec le soutien des communes : **ECCICA-SUARELLA, BASTELICA et OCANA**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 18/04/2025 sous le numéro 1/R/2025

Comité d'Organisation

President: Christian **LECA**

Membres:

Claude **BERTRAND**

Stéphanie **CACCAVELLI**

Félix **CASABIANCA**

Gisèle **CASABIANCA**

Albert **DELLA COLETTA**

Guy **FIORI**

Vincent **GIACOMO**

Gilbert **LEROYER**

Jean-Paul **MARCHINI**

Sébastien **MIGNOT**

Pierre **OGGIANO**

Jean-Paul **PEREZ**

André **VARALDO**

Secretariat du Rallye:

ASACC Tour de Corse

Chemin Miniatojo

Route de Mezzavia

20090 AJACCIO.

Adresse Postale:

BP 874

20192 Ajaccio Cedex 4

Téléphone:

+33 (0)4 95 23 62 60

E-mail

tdc.asacc@orange.fr

Web

www.asacc.fr

Permanence du Rallye et

du Vendredi 13 Juin 9h00 à la fin des vérifications

Tableau Officiel d’Affichage:

au Samedi 14 Juin à la fin du rallye

Mairie d' Eccica-Suarella

www.asacc.fr

www.sportity.com ASACC

www.pksoft.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise le rallye régional
ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI
les 13 et 14 juin 2025

En qualité d'organisateur administratif et technique

Avec le soutien des communes : **ECCICA-SUARELLA, BASTELICA et OCANA**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le / /2025 sous le numéro

1/R/2025 DU 18/04/25

Comité d'Organisation

President: Christian **LECA**

Membres:

Claude **BERTRAND**

Stéphanie **CACCAVELLI**

Félix **CASABIANCA**

Gisèle **CASABIANCA**

Albert **DELLA COLETTA**

Guy **FIORI**

Vincent **GIACOMO**

Gilbert **LEROYER**

Jean-Paul **MARCHINI**

Sébastien **MIGNOT**

Pierre **OGGIANO**

Jean-Paul **PEREZ**

André **VARALDO**



Secretariat du Rallye:

ASACC Tour de Corse

Chemin Miniatojo

Route de Mezzavia

20090 AJACCIO.

Adresse Postale:

BP 874

20192 Ajaccio Cedex 4

Téléphone:

+33 (0)4 95 23 62 60

E-mail

tdc.asacc@orange.fr

Web

www.asacc.fr

Permanence du Rallye et

du Vendredi 13 Juin 9h00 à la fin des vérifications

Tableau Officiel d'Affichage:

au Samedi 14 Juin à la fin du rallye

Mairie d' Eccica-Suarella

www.asacc.fr

www.sportity.com ASACC

www.pksoft.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des commissaires sportifs		
Président:	Joseph ANDREANI	Licence n° 8199
Membres:	Jean RASORI	Licence n° 2320
	Daniel BALDASSARI	Licence n° 5820
Direction de Course:		
Directeurs de Course:	Antoine CASANOVA	Licence n° 4042
Adjoint à la Direction: VHC	David BERETTI	Licence n° 20543
Adjoint à la Direction :	Christian CANADA	Licence N° 7252
Directeurs de Course:		
Délégué aux ES 1 - 3	Noël BASTIANAGGI	Licence n° 2221
Délégué aux ES 2 - 4	Catherine BAILE	Licence n° 174066
Délégués à la direction de course :		
Vérifications Adm/ Techniques:	Christian LECA	Licence N° 8021
Organisateur Technique:	Christian LECA	Licence N° 8021
Véhicule tricolore:	Stéphanie CACCAVELLI	Licence N° 6471
Véhicule damier:	Vincent GIACOMO	Licence N° 19783
Commissaires techniques:		
Responsable:	Bertrand FRANCOU	Licence n° 4010
VHC/VHRS/VMRS:	André BAROLLE	Licence n° 55043
	Christophe OLIVIERI	Licence n° 169602
	Jean CAMPANA	Licence n° 4045
	Dominique TURPIN	Licence n° 119028
Responsable des Classements:	Nicole BONNET	Licence n° 7422
Médecins:	Dr. Jean Claude EHLINGER	Licence n° 36682
	Dr. Patrice DIACONO	
Chargés des Relations Avec les Concurrents :	Pierrette RUBINI	Licence n° 27884
	François ANTONA	Licence n° 11099
Juges de faits: à définir par additif		
Chargé de relations avec la presse :	Jean-Pierre LECA	
Chargé de la géolocalisation:	VDS Racing	
Speaker: à définir par additif		
Chargé des commissaires:	Félix CASABIANCA	Licence n° 57809
Chargés du matériel:	André VARALDO	Licence n° 5486
	Jean Paul PEREZ	Licence n° 254354
	Gilbert LEROYER	Licence n° 18278
Responsable liaisons radio sur les ES :	DELTACOM	

1.2P. ELIGIBILITE

L' ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI

compte pour

La Coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 2

Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile

Le Challenge interne ASACC Michel BRENNEUR

Le trophée **FR6** FFSA

Le Trophée Jean-Antoine FIORI

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Elles auront lieu le vendredi 13 juin 2025 à la Salle des Fêtes d'Eccica-Suarella de 18h00 à 22h30

Les horaires de convocation sont consultables sur le site, www.asacc.fr et www.sportity.com et par affichage au siège de l'ASACC

1.3.1P. Tout équipage participant au Rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives le : **vendredi 13 juin sur convocation à leur l'heure prévue.**

Contrôles techniques : ils auront lieu le vendredi 13 juin 2025 au stade Laurent FLORI 18h30 à 23h00

1.3.3P. L'équipage ou son représentant devra présenter au complet aux **contrôles techniques**

Les Concurrents se présentant en retard aux vérifications, se verront infliger les amendes décrites au règlement standard FFSA.

A l'issue des vérifications techniques, les voitures entreront en Parc fermé.

1.3.12P. Les vérifications finales seront effectuées à Eccica-Suarella

Taux horaire de la main d'œuvre : **60,00 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer à l'

ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI doit adresser sa demande d'engagement dûment complétée

Site : <https://engagement.ffsa.org>

Mail à tdc.asacc@orange.fr

Avant le :

Lundi 02 juin 2025 à 24h00,

Les documents relatifs aux Pilotes et Co-pilotes et voitures devront parvenir au siège avant les vérifications

ASACC Tour de Corse

Rallye ECCICA-SUARELLA 2025 - Trophée Jean-Antoine FIORI

2025

BP 874

20192 Ajaccio Cedex 4

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum toutes épreuves confondues.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **380 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **380 € (x 2)**

▪ Conditions particulières pour les licenciés ASACC

- avec la publicité facultative des organisateurs : **330 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **330 € (x 2)**

+ 50,00 € pour la géolocalisation

Une caution de **300 €** (à l'ordre de VDS) sera demandée aux concurrents à la remise du boîtier.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé ;

Au cas où la compétition n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera de :

30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,

50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Relevé d'identité bancaire / IBAN			
Identification du compte pour une utilisation nationale			
11315	00001	08008242804	53
Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)			
FR76	1131	5000	0108 0082 4280 453

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

3.3.1P Le rallye moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC

Ordre des departs.

R5/Rally2, Rally2 kit, RGT, Rally3, GT+, GT10(-6litres), A7S, A7 K, Rally4, F215, F214, A8, R4, N4, R3, A6K, FRC, Rally5, R2, F213, A7, N3, A6, FR6, GT9, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

L'assistance est autorisée au **Stade Laurent Flori à Eccica-Suarella**.

Les concurrents pourront accéder aux emplacements dès le vendredi 13 juin 09h00 et jusqu'au samedi 14 Juin à la fin du rallye

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

L'ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI représente un parcours de 101,42 km.

Il est divisé en 1 étapes de 3 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.56 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 Radicale - Bastelica	8.18km
ES 2 Ocana - Eccica	14.25km
ES 3 Radicale - Bastelica	8,18km
ES 4 Trophée Jean-Antoine FIORI	14.25km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu dans la limite de 2 journées aux dates et heures suivantes :

Samedi 7 et Jeudi 12 juin de 09h00 à 17h00

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. DEPART

7.1.1P. L'équipage peut entrer dans le parc fermé de départ 10 minutes avant son heure de départ.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Réclamation : 700 € à l'ordre de l'ASA organisatrice : ASACC Tour de Corse

Caution appel national : 3 300 € à l'ordre de la FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

10.1P. REMISE DES PRIX

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix à lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

Prix : Il n'y aura pas de dotation.

Coupes :

1 Coupe aux 3 premiers du classement général	2 coupes X 3
Le Trophée Jean-Antoine FIORI	
1 Coupe aux vainqueurs de chaque groupe	2 coupes X 7
1 Coupe aux vainqueurs de chaque classe	2 coupes X 32
1 Coupe des Dames	2 coupes X1
1 Coupe au 1er des 2 roues motrices	2 coupes X 1
1 Coupe au plus jeune pilote classé	1 coupe X1
1 Coupe des Commissaires	1 coupeX1
1 souvenir à tous les concurrents classés	

Le Trophée Jean-Antoine FIORI

Il sera attribué à l'équipage qui aura réalisé le meilleur temps dans la dernière Epreuve Spéciale du Rallye :

ES 4 - Trophée Jean-Antoine FIORI

Seul sont éligibles les concurrents participant avec des voitures 2 roues motrices des Groupes :

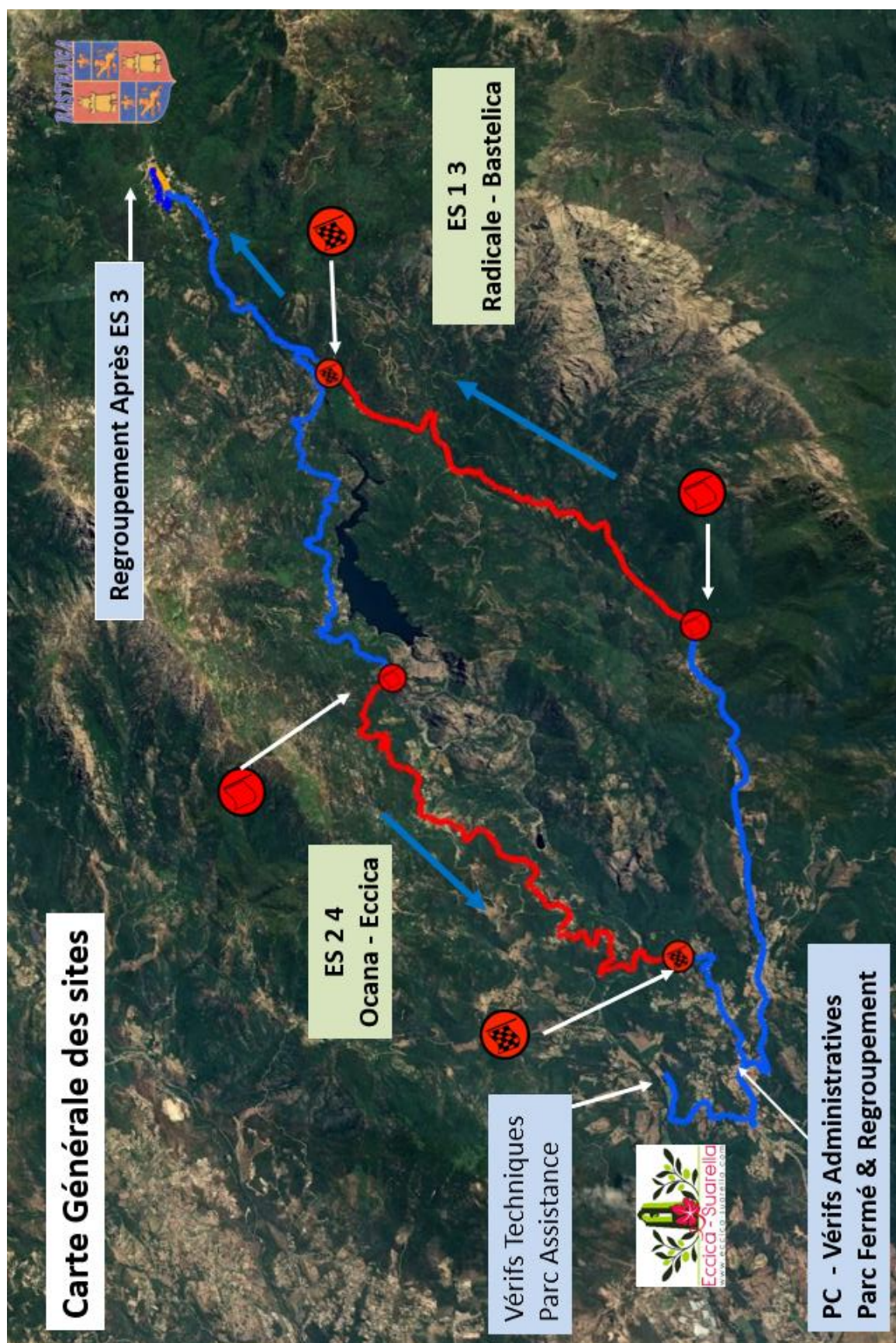
FRC3 / FRally Nat / FRC4 / FRC5/ FRC6

Dans l'éventualité où l'ES 4 ne pourrait se dérouler le Trophée Jean-Antoine FIORI sera attribué sur le classement de la dernière ES disputée.

Challenge Jean-Antoine FIORI

Il est remis en jeu tous les ans et sera attribué à celui qui aura remporté 3 fois le Trophée **Jean-Antoine FIORI**

La remise des prix se déroulera le samedi 14 juin à **ECCICA-SUARELLA**





ECCICA-SUARELLA 2025



Trophée Jean-Antoine FIORI

Coupe de France des rallyes 2024 coef 2
ITINÉRAIRE et CONTRÔLES

Lever du soleil 05h52

CH	Lieux	ES	Liaison	Total	Temps	1 ^{ère}
ES		Distance	Distance	DISTANCE	imparti	voiture
Samedi 14 Juin 2025						
	Départ du Rallye					
CH 0	Sortie Parc Fermé Eccica		0,00	0,00		08:00
CH 0A	Entrée Assistance		4,10	4,10	00:10	08:10
	Assistance A - Stade ECCICA 15 min	0,00	4,10	4,10	00:15	
CH 0B	Sortie Assistance		0,00	0,00		08:25
CH 1	Radicale		9,77	9,77	00:35	09:00
ES 1	Radicale - Bastelica 1	8,18			00:03	09:03
CH 2	Ocana		9,42	17,60	00:40	09:43
ES 2	Ocana - Eccica 1	11,60			00:03	09:46
CH 2A	Entrée RGP		1,40	13,00	00:30	10:16
	Regroupement Suarella 30 min				00:30	
CH 2B	Sortie RGP		0,00	0,00		10:46
CH 2C	Entrée Assistance		4,10	4,10	00:10	10:56
	Assistance B - Stade ECCICA 45 min	19,78	30,93	50,71	00:45	
CH 2D	Sortie Assistance		0,00	0,00		11:41
CH 3	Radicale		9,77	9,77	00:20	12:01
ES 3	Radicale - Bastelica 2	8,18			00:03	12:04
CH 3A	Entrée RGP		6,34	14,52	00:25	12:29
	Regroupement Bastelica 2 heures				02:00	
CH 3B	Sortie RGP		0,00	0,00		14:29
CH 4	Ocana		13,42	13,42	00:25	14:54
ES 4	Trophée Jean-Antoine FIORI	11,60			00:03	14:57
CH 4A	Entrée Parc Fermé ECCICA		1,40	13,00	00:20	15:17
	Fin du Rallye	19,78	30,93	50,71		
Podium						
TOTAL Rallye		39,56	65,96	101,42		
Coucher du soleil 20h59						

S
e
c
t
i
o
n

S
1

S
2

S
3

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

Tous les articles du règlement du rallye Moderne lui sont opposable sauf les précisions ci-après.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

*L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise le Rallye Régional
ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI - VHC*

Les 13 et 14 juin 2025

En qualité d'organisateur administratif et technique

Avec le soutien des communes de : **ECCICA-SUARELLA, BASTELICA et OCANA**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 18/04/2025 sous le numéro 1/R/2025

1.1P OFFICIELS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

1.2P. ELIGIBILITE

L'ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI- VHC compte pour

Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile 2025

Le Challenge interne ASACC Michel BRENNEUR

1.3P VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH /PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

La réglementation technique de base est contenue dans les annexes K et J du Code Sportif de la F IA.

Les Annexes K et J complètes particulières aux Véhicules Historiques de Compétition sont également disponibles sur le site www.ffsa.org.

Le Passeport Technique Historique FIA International (PTH) ou le Passeport Technique Historique FFSA, National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC J2 compris sauf groupe Rallye Classic de Compétition.

En cas de modification de tout ordre, sa mise à jour par la FFSA est impérative, toute voiture devant être strictement conforme à son PTH inter /PTH N.

La FFSA reste propriétaire du PTH Inter et du PTHN qui doit être obligatoirement signé par le concurrent.

Tout changement de propriétaire doit être indiqué. ; Le passeport technique fédéral est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA.

Tout concurrent ayant une demande de PTH en cours d'étude par les membres de la commission d'homologation VHC et souhaitant participer à une compétition pourra contacter le service technique VHC, via un courrier ou courriel avec la copie de sa fiche d'engagement afin d'obtenir une dérogation pour pouvoir participer à cette compétition en catégorie Classic.

Dans ce cas pas de passeport 3 volets « Classic » délivré, seule l'attestation est nécessaire.

La voiture sera admise en catégorie Classic sous réserve que les équipements de sécurité soient en conformité avec les exigences en vigueur le jour du Rallye.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer à l'ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI doit adresser sa demande d'engagement dûment complétée

Mail à tdc.asacc@orange.fr

Site : <https://engagement.ffsa.org>

Avant le **Lundi 2 juin 2025**

Les documents relatifs aux Pilotes et Co-pilotes et voitures devront parvenir au siège avant les vérifications

ASACC Tour de Corse

Rallye ECCICA-SUARELLA 2025 - Trophée Jean-Antoine FIORI

BP 874

20192 Ajaccio Cedex 4

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **380 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **380 € (x 2)**

- Conditions particulières pour les licenciés ASACC
- avec la publicité facultative des organisateurs : **330 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **330 € (x 2)**

+ 50,00 € pour la géolocalisation

Une caution de **300 €** (à l'ordre de VDS) sera demandée aux concurrents à la remise du boîtier.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Relevé d'identité bancaire / IBAN			
Identification du compte pour une utilisation nationale			
11315	00001	08008242804	53
Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)			
FR76	1131	5000	0108 0082 4280 453

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme aux règles spécifiques VHC 2025

3.3.1P Le rallye VHC partira devant le rallye moderne

Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.

Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :

Groupe A, Groupes 4/5, Groupe B, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC. 2025 ;

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

En cours de rallye un classement général toutes périodes confondues est autorisé.

A l'issue du rallye il sera établi :

Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)

Un classement général pour les périodes E à I

Un classement général pour les périodes J

Un classement général pour le Groupe Classic de Compétition (1977 – 1990)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

**Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique
Ou d'un PTH/N (hors Classic).**

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Prix :

Il n'y aura pas de dotation.

Coupes :

1 Coupe au vainqueur

1 coupe X2

1 Coupe aux vainqueurs de chaque groupe

Un souvenir à tous les concurrents classés

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHRS

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC
Tous les articles du règlement du rallye Moderne et VHC lui sont opposables sauf les précisions ci-après.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise le rallye régional
ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI - VHRS
les 13 et 14 juin 2025

En qualité d'organisateur administratif et technique

Avec le soutien des communes : **ECCICA-SUARELLA, BASTELICA et OCANA**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 18/04/2025 sous le numéro 1/R/2025

1.1P OFFICIELS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

1.2P. ELIGIBILITE

L'ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI - VHRS compte pour :

Le Championnat de la Ligue Corse du Sport Automobile

Le Challenge interne ASACC Michel BRENNEUR

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

permis de conduire,

Attestation d'assurance

certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie qui servira à départager les exæquos).

« laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.

licence en cours de validité ou Titre de Participation.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

2.1P Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé,
- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer à l'

ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI - VHRS

doit faire son inscription en ligne à partir du site : <https://engagement.ffsa.org> avant le **lundi 02 juin 2025**

Les documents relatifs aux Pilotes et Co-pilotes et voitures devront parvenir au siège avant les vérifications

ASACC Tour de Corse
BP 874
20192 Ajaccio Cedex 4

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : **330 €**

Sans la publicité facultative des organisateurs : **330€ (x 2)**

Conditions particulières pour les licenciés ASACC

Avec la publicité facultative des organisateurs : **280 €**

Sans la publicité facultative des organisateurs : **280 € (x 2)**

+ 50,00 € pour la géolocalisation

Une caution de 300 € (à l'ordre de VDS) sera demandée aux concurrents à la remise du boîtier.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

Relevé d'identité bancaire / IBAN			
Identification du compte pour une utilisation nationale			
11315	00001	08008242804	53
Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)			
FR76	1131	5000	0108 0082 4280 453

3.1.1P. CONCURRENTS ADMIS

3.1.3P. Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

Pour toute demande de Titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1.P VOITURES AUTORISEES

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1996 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.

Equipements de sécurité : homologués ou ayant été homologués.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Les ampoules de type "LED" sont autorisées dans la mesure où la structure d'origine reste similaire à celle utilisée en période.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la catégorie concernée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

L'utilisation de compteurs et d'autres équipements électroniques est autorisée

Un classement par type d'équipements autorisés sera prévu :

Un classement sans aucun compteur ou instruments additionnels

Un classement avec équipement électronique...

4.2P. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).

Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées

4.6 – IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

ARTICLE 5 PUBLICITE

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

ARTICLE 6 SITE ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHRS

7.5P. ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes : une moyenne haute, une moyenne intermédiaire, une moyenne basse.

Le tableau des moyennes sera remis aux concurrents à l'issue des vérifications administratives, le jour du rallye.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €

2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Exemple :

Moyenne définie 60 km/h

Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)

Temps idéal : 10mn.

a) Temps réalisé : 9 mn. 39 secs. = 21 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé : 10 mn. 31 secs. = 31 secondes de pénalité.

7.5.4P. ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la direction de course. Il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 30 minutes additionnées au plus mauvais temps du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité

7.5P. Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que le rallye de support

7.5.16P. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

7.6P PARC FERME

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8P. RECLAMATION

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. COUPES

Conforme au règlement standard FFSA.

Coupes :

1 Coupe aux vainqueurs de chaque Moyenne

3 coupes x2

Un souvenir à tous les concurrents classés

RALLYE MODERNE DE REGULARITE SPORTIVE (VMRS)

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC
Tous les articles du règlement du rallye Moderne, VHC et VHRS lui sont opposable sauf les précisions ci-après.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de L'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile organise le Rallye régional
ECCICA SUARELLA VALLEE du PRUNELLI - Trophée Jean Antoine FIORI - VMRS
les 13 et 14 juin 2025

En qualité d'organisateur administratif et technique

Avec le soutien des communes : **ECCICA-SUARELLA, BASTELICA et OCANA**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 18/04/2025 sous le numéro 1/R/2025

1.1 OFFICIELS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

1.2P. ELIGIBILITE

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

1.3P. VERIFICATIONS

1.3.1P. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

Permis de conduire,

Certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).

Attestation d'assurance

Vignette de contrôle technique

Licences en cours de validité ou Titre de Participation.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes et au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : **330 €**

Sans la publicité facultative des organisateurs : **330 € (x 2)**

Conditions particulières pour les licenciés ASACC

Avec la publicité facultative des organisateurs : **280 €**

Sans la publicité facultative des organisateurs : **280 € (x 2)**

+ 50,00 € pour la géolocalisation

Une caution de 300 € (à l'ordre de VDS) sera demandée aux concurrents à la remise du boîtier.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Relevé d'identité bancaire / IBAN						
Identification du compte pour une utilisation nationale						
11315		00001		08008242804		53
Code Banque		Code guichet		Numéro de compte		Clé RIB
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	1131	5000	0108	0082	4280	453

3.3P. ORDRE DE DEPART

3.3.2P. L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire, Basse).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive est ouvert aux catégories suivantes :

LPRS - voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, *construites après le 31 décembre 1996*.

LTRS - voitures de Tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, *construites après le 31 décembre 1996*.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Un extincteur et un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4.2P. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).

Les voitures de type cabriolet seront interdites en moyenne haute.

Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes sont obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées

4.1.3P PNEUMATIQUES

Homologation route.

Les pneumatiques utilisés seront marqués E ou DOT par le fabricant.

Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de toute autre.

Pressions : celles recommandées par le constructeur avec une tolérance de 5%.

Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine

À tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera d'un minimum et deux maximums.

Il pourra être ajouté une roue de secours de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si celle-ci est de taille réduite : une roue galette pourra être remplacée par une roue de taille normale. Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre de la voiture.

Le retaillage des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 6 SITE ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement particulier du rallye moderne

7.5P. ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes : une moyenne haute, une moyenne intermédiaire, une moyenne basse.

Le tableau des moyennes sera remis aux concurrents à l'issue des vérifications administratives, le jour du rallye.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €

2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Exemple :

Moyenne définie 60 km/h

Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)

Temps idéal : 10mn.

a) Temps réalisé : 9 mn. 39 secs. = 21 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé : 10 mn. 31 secs. = 31 secondes de pénalité.

7.5.4P. ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la direction de course. Il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 30 minutes additionnées au plus mauvais temps du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité

7.5P. Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que le rallye de support

7.5.16P. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course pourra prendre le dernier point intermédiaire de chronométrage franchi par tous les concurrents pour établir le classement de celle-ci, ou annuler la zone de régularité.

7.6P PARC FERME

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise

ARTICLE 9. CLASSEMENT

A l'issue du rallye, il sera établi :

1 classement LTRS/LPRS confondus

ARTICLE 10. COUPES

Coupes :

1 Coupe aux vainqueurs de chaque Moyenne

3 Coupes X2

Un souvenir à tous les concurrents classés